Actualisation ACACED

Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques (RS 5650)





Objectifs

Actualiser les professionnels au niveau de leurs connaissances envers les animaux domestiques

Action obligatoire et réglementaire rentrée en vigueur au 14 janvier 2022



Programme

L'actualisation reprend les 8 domaines de connaissances de l'ACACED :

Logement, alimentation, reproduction, santé animale, comportement, droit, transport, sélection (pour plus de détails cf programme de l'arrêté du 14/01/22)



Evaluation et mode de validation des acquis

• Délivrance d'une attestation de fin de formation conforme

■ Diplômant

☑ Certifiant

■ Non-certifiant

En fin de formation vous recevrez :

- → Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises.
- → Un certificat de réalisation



Public concerné

Tout professionnel ayant le devoir de s'actualiser pour conserver son droit d'exercer.

Effectif: Minimum 6 - Maximum 20



Pré-requis

- → Posséder l'un des justificatifs suivants :
- d'un certificat de capacité « CCAD » délivré, en application des dispositions en vigueur, avant le 1er janvier 2016 ;
- d'un titre ou certificat au sens de l'annexe III de l'arrêté susvisé, délivré au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- d'une attestation de connaissances délivrée par la D(R)AAF après une action de formation réalisée par un organisme de formation habilité, constituée d'une formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale.

Durée et rythme

<u>Déroulement</u>: 1 à 2 sessions par

an

Période: Toute l'année

☑ En semaine☑ Week-end☑ En journée☑ En soirée

✓ Temps plein ☐ Temps partiel

2 Modalités pédagogiques au choix & méthodes

☑ En présentiel **OU** ☑ A distance

✓ En salle ✓ Synchrone

☐ Sur chantier ☐ Asynchrone

- Apports théoriques en salle **ou** sur plateforme pédagogique dédiée sécurisée
- •Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation
- •Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs ou séance d'évaluation en visio synchrone

Rémunération et financement

Rémunération: Non prévu

Financements:

Compte Personnel de Formation - (CPF) : OUI

Autres sources de financements possibles en fonction de votre statut. Contactez–nous.

Tarifs

22€ de l'heure soit 154,00€ HT la journée

Le CFPPA n'est pas soumis à TVA.

Indicateurs de résultats 2023/2024

Satisfaction des apprenants : 100%

Validaton de la certification :

- 84% à distance
- 95% en présentiel

Actualisation ACACED - Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques (RS5650)

Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai.

Etapes d'inscription à cette formation :

- 1. Prendre contact avec le CFPPA au 03.84.58.49.62 ou sur cfppa.valdoie@educagri.fr pour obtenir le bulletin d'inscription et les prochaines dates + questions éventuelles
- 2. Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis et le contrat/convention de formation.

Certificateur

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?

Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

Passerelles et débouchés

- Gestion de refuges ou de fourrières
- Expositions, concours
- Vente d'animaux (ex : vendeur en animalerie)
- Transit d'animaux (ex: taxi animalier)

Equivalences

- soit un diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP figurant sur la liste en annexe II de l'arrêté du 14 janvier 2022 - soit un titre ou certificat figurant sur la liste en annexe III de l'arrêté du 14 janvier 2022 et délivré au plus tard le 31/12/2014 - soit un certificat de capacité dit "CCAD" délivré jusqu'au 01/01/2016 par la Direction Départementale de la Protection

Suite de parcours

Formation « Transport d'Animaux Vivants »

Contacts



QUENTIN Benoit, formateur en animalerie

CADIEU Régine - 03.84.58.49.62 cfppa.valdoie@educagri.fr

Informations pratiques:

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau Pas de restauration collective Pas d'hébergement possible

MAJ 18/04/2025



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES 95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE Tél : 03 84 58 49 62 cfppa.valdoie@educagri.fr

www.cfppavaldoie.fr